



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E96573

VALABLE JUSQU'AU 16/06/2024

ÉDITÉ LE 21/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2008

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
10 000

Raison sociale : CIRPE

28 RUE JOSEPH MARIE JACQUARD
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2011 B 2263

Siret : 502 916 430 00031

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4030273

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 118815106

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 118815106

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 03 88 43 89 36

Portable : 06 31 41 63 51

Site Internet : www.cirpe.fr

E-mail : contact@cirpe.eu

Responsabilité légale :
THIERY HERVE PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 25

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	03/06/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/06/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	03/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	19/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.